

# Compte-rendu du conseil municipal

## 12 octobre 2011

|                        |   |
|------------------------|---|
| Date de la convocation | le 6 octobre 2011   |
| Présents               | MM. Bosment, Tirard-Collet, Roybon, Cozzi, Guely, Blanc, Decard, Fornoni, Junet, Pavan et Sasso, Mmes Reynaud-Dulaurier, Callet, Charvet-Tasset, Hirrien, Lesage, Marcinkowski et Roels |
| Excusée                | M <sup>elle</sup> Tomai   |
| Secrétaire de séance   | M. Decard   |

### Approbation du dernier PV

Le procès verbal du conseil municipal du 14 septembre 2011 est approuvé à l'unanimité.

### Délibérations

#### 2011/49) Lotissement des Brosses : échange de terrain

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'aménagement du lotissement des Brosses nécessite de conclure un accord avec M<sup>me</sup> Marie-Thérèse Favier, épouse Blachot, propriétaire de la parcelle actuellement numérotée AH 893. Cet accord vise l'obtention d'un passage pour la voirie du lotissement par cette propriété. Cela permet un maillage entre les deux lotissements et évite d'avoir deux voiries qui se terminent en cul de sac, dans une « raquette de retournement ». Il y a donc, de ce fait, une économie très sensible d'espace consacré aux voiries. Ce maillage correspond aussi à une cohérence urbanistique, telle qu'elle est envisagée dans le futur plan local d'urbanisme (PLU).

M<sup>me</sup> Marie-Thérèse Blachot cède à la commune de Vourey une partie de sa parcelle de terrain, cadastrée n° AH 953 estimée à 50 000 € HT et destinée à la voirie desservant le lotissement des Brosses. En échange de quoi, la commune de Vourey réalise pour le compte de M<sup>me</sup> Blachot les travaux de voirie et de viabilisation de ses parcelles correspondant aux 3/11<sup>ème</sup> du coût des travaux, soit 40 000 € HT. La commune de Vourey cède également une partie de parcelle de terrain cadastrée n° AH 59p (« partie ») en bordure de son lotissement, d'une valeur de 10 000 € HT. La transaction est donc équilibrée.

De plus, comme elle porte sur un montant inférieur à 75 000 €, l'avis de France Domaine n'est pas requis.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter cette transaction,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'accord avec M<sup>me</sup> Marie-Thérèse Blachot et d'effectuer les démarches nécessaires.

### **2011/50) Lotissement des Brosses : promesses de vente**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que tous les lots du Hameau des Brosses ont été pré-réservés. Le prix de vente de chacun des huit terrains s'élève à 145 000 € TTC.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour régulariser les promesses et tout acte de vente des terrains aux futurs acquéreurs de chacun des lots du Hameau des Brosses au prix de 145 000 € TTC.

### **2011/51) Lotissement des Brosses : convention avec les riverains**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les travaux de canalisation de tout à l'égout qui doivent être réalisés dans le cadre de l'aménagement du lotissement des Brosses nécessitent une convention avec les riverains propriétaires des parcelles AH 242, 246, 249, 250, 251 et 561.

MM. Michel et Gilbert Chichignoud ainsi que M. Pinel et M<sup>me</sup> Coumes-Ganchet s'engagent à consentir à la commune de Vourey une servitude de passage, en souterrain d'une canalisation eaux usées sur leurs parcelles. En échange de quoi, MM. Chichignoud pourront se raccorder sur les réseaux d'eau potable, électricité et téléphone réalisés par la commune pour le lotissement des Brosses.

La commune prend à sa charge l'installation de la canalisation, les frais d'empierrement entre la route des Brosses et la voirie d'accès au lotissement ainsi que la remise en état des terrains après travaux. MM. Chichignoud auront à leur charge le surplus d'empierrement jusqu'à leurs parcelles. Ils s'engagent en outre à renoncer à la servitude de passage qui grève la propriété de M. Pinel et M<sup>me</sup> Coumes-Ganchet.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter la transaction avec les riverains,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec les riverains et d'effectuer les démarches nécessaires.

### **2011/52) Demande de fonds de concours PDU à la CAPV**

La commune de Vourey s'est engagée dans le projet d'aménagement du centre village. Combinant aménagements de sécurité, zone 30 et aménagements piétonniers notamment, ce projet structurant pour la commune est éligible au dispositif fonds de concours Plan de déplacements urbains (PDU) mis en place par la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais.

Le montant du fonds de concours proposé est de 20 % du coût hors taxe des aménagements éligibles et plafonné à 30 000 €. Comme la tranche conditionnelle de l'opération est estimée en 2012 à 293 725 € HT, 20 % de ce montant correspond à 58 745 €, la commune ne peut prétendre qu'à 30 000 €.

Avec 16 votes pour et 2 abstentions, le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à demander un fonds de concours PDU auprès du Pays Voironnais pour la tranche conditionnelle de l'aménagement du centre village d'un montant de 30 000 € en 2012.

Certaines modalités de la tranche conditionnelle feront l'objet d'un débat ultérieur.

### **2011/53) Projet d'extension du gymnase : choix de l'architecte**

La commune a lancé une consultation pour le choix de la maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'extension du gymnase auprès de 3 cabinets. Ils ont fait des propositions sur la base de travaux évalués à 100 000 € TTC.

Les propositions sont les suivantes :

|                           |                             |               |
|---------------------------|-----------------------------|---------------|
| - La Fabrique architectes | 11 % du coût des travaux    | soit 11 000 € |
| - Brulard SELARL          | 10,75 % du coût des travaux | soit 10 750 € |
| - SARL Pascal Mollard     | 10 % du coût des travaux    | soit 10 000 € |

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter l'offre du cabinet Pascal Mollard,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.

### **2011/54) Avenant au contrat Vercors Restauration**

Le Maire fait savoir au Conseil municipal que le prestataire de restauration collective, Vercors Restauration, propose, dans le cadre du service de portage des repas à domicile, un supplément potage au coût de 0,70 € HT, soit 0,74 € TTC. Le potage peut être remplacé en été par une salade composée.

Après enquête auprès des personnes âgées bénéficiaires du service, 3 personnes seraient intéressées par le potage et un couple par la salade composée.

Ce supplément peut être commandé en option du repas la semaine précédente et livré en même temps. Cette nouvelle prestation ne génère ni coût supplémentaire au coût du repas ni gestion particulière pour la commune dès lors que les personnes commandent déjà un repas. Aussi, Monsieur le Maire suggère-t-il de vendre ce supplément au prix coûtant. Les tarifs seraient les suivants :

|  |            |
|--|------------|
| - Repas – portage à domicile (inchangé)              | 5.59 € TTC |
| - Repas – portage à domicile/option potage ou salade | 6.33 € TTC |

Afin de faire bénéficier les personnes âgées de ce nouveau service, il convient de signer un avenant au marché de restauration collective.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter cette nouvelle prestation au prix coûtant,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de restauration collective.

### **2011/55) Suppression de poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe**

Un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 19 heures par semaine ayant été créé à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011, il convient de supprimer le poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet de 19 heures par semaine.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de supprimer le poste.

## **2011/56) Suppression de poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe**

Un poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 31h41 par semaine ayant été créé à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011, il convient de supprimer le poste d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet de 31.41 heures hebdomadaires.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de supprimer le poste.

## **2011/57) Suppression du poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe**

Un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe de 28.22 heures hebdomadaires ayant été créé à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011, il convient de supprimer le poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe de 27.81 heures hebdomadaires.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de supprimer le poste.

## **Point sur le PLU**

La commission PLU s'est réunie le 20 septembre 2011 à 17h.

### **- Val Marie**

En préambule, M. Gaillard a rappelé la procédure à suivre pour la déclaration de projet et la mise en compatibilité du POS pour le projet de Val Marie.

La réunion d'examen conjoint se tiendra donc le même jour que la réunion aux personnes publiques associées (PPA) sur le PADD, soit le 17 octobre à 16h30.

L'enquête publique se déroulera ensuite courant novembre, pour une approbation finale fin décembre. Suite à la rencontre avec Pierre Jeannin (DDT) le 21 septembre, le dossier va être scindé en deux dossiers : un pour la déclaration de projet et un pour la mise en compatibilité du POS.

La mairie se charge d'envoyer les convocations, le bureau d'études se charge de transmettre au commissaire-enquêteur, à Anne Delatour (Pays Voironnais) ainsi qu'à Pierre Jeannin le dossier complet pour avis avant la réunion d'examen conjoint.

### **- Le PADD - finalisation**

Puis, M. Gaillard a expliqué que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la commune sera complété par quelques éléments qui sont inscrits dans le Code de l'urbanisme. Ainsi, il faut parler des communications numériques. M. le Maire a présenté alors à M. Gaillard les modalités de mise en oeuvre de la fibre optique sur la commune, et de manière plus large, sur le Pays Voironnais. Il a indiqué que la commune de Vourey étant alimentée par un sous répartiteur, il existe un problème de raccordement avec France Télécom qui devrait se résoudre dans les mois qui viennent (fin du printemps 2012).

### **- Les orientations d'aménagement et de programmations du PLU**

La réunion avait pour objectif principal de travailler sur les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) en se rendant sur le terrain.

Les échanges ont permis de dégager des scénarios alternatifs qui seront à revoir sur les différents secteurs. M. Gaillard présentera de nouvelles propositions d'OAP lors de la prochaine réunion.

### **- Le calendrier**

Les prochaines réunions sont fixées de la façon suivante :

- Le 17 octobre à 14h30 réunion PPA sur le PADD

- Le 17 octobre à 19h      réunion publique PADD
- Le 27 octobre à 17h      première étape du zonage
- Le 9 novembre à 16h      zonage
- Le 9 novembre à 19h      débat PADD en conseil municipal

### **Point sur le projet Val Marie**

Suite au travail avec le bureau d'études (voir point PLU), le dossier du projet Val Marie a été finalisé au cours des derniers jours en vue de la réunion PPA du 17 octobre.

Par ailleurs, il est prévu que le projet fasse l'objet d'une présentation à la prochaine commission « Aménagement-Transports » du Pays Voironnais.

Le commissaire-enquêteur nommé par le Président du Tribunal administratif de Grenoble est M. René-Georges Gonin, greffier en chef retraité.

Il a fixé les dates de l'enquête publique qui se déroulera du 7 novembre au 9 décembre. Il tiendra 5 permanences en mairie pendant cette période, et un registre sera tenu à la disposition du public. Il disposera ensuite d'un délai d'un mois pour transmettre à M. le Maire de la commune de Vourey le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Un arrêté municipal a été pris le 11 octobre, précisant toutes ces dispositions, ainsi que l'avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête qui sera publié :

- dans le Dauphiné Libéré les 19 octobre et 9 novembre
- dans les Affiches les vendredis 14 octobre et 11 novembre

et qui a été affiché sur tous les panneaux d'affichage de la commune.

Le prochain Conseil d'administration de Val Marie est fixé au mercredi 26 octobre. Il devrait faire le point sur les avancées du dossier de financement. Le Maire précise que l'autorisation d'exploitation provisoire actuelle est valable jusqu'à fin décembre et que son renouvellement est toujours conditionné à l'avancement effectif du projet.

### **Point sur les travaux en cours**

#### **- Fenêtres de la Cure**

La commission travaux a fait savoir au bureau municipal en septembre que les menuiseries de quatre fenêtres et d'une porte fenêtre de la Cure nécessitent d'être remplacées. La société Climisère a établi un devis d'un montant de 3260.87 € HT, soit 3 900 € TTC. La commission finances a donné son accord pour transférer une partie du budget consacré à la réfection du crépi de l'église qui peut encore attendre un peu à ces travaux sur la Cure. Le Conseil municipal étant favorable, le bon de commande sera signé jeudi 13 octobre pour une pose des nouvelles menuiseries sous 5 semaines.

#### **- Aménagement centre village**

Le marquage au sol est fini. Il reste à faire les bandes latérales et celle en milieu de route. Les barrières sont posées. Il reste à finir celle devant la maison de M. Landru. La signalisation, - panneaux ralentissement et limitation de vitesse à 30 km/h -, est faite. Une bonne partie des poteaux a été enlevée à l'entrée. La société Laquet doit encore faire l'engazonnement et les plantations. Ces travaux seront exécutés d'ici fin octobre.

#### **- ZA de Chantarat**

La fin des travaux d'aménagement de la zone de Chantarot est prévue par le Pays Voironnais, Maître d'Ouvrage et financeur le 23 décembre 2011.

#### **- Ri d'Olon**

Une pêche électrique devra être organisée avant les travaux. Après de nombreuses formalités administratives, extrêmement lourdes, les travaux devraient maintenant démarrer le 24 octobre.

### **Fonctionnement des commissions municipales**

#### **- Commission finances**

Le 21 septembre, la commission finances a fait un point sur les consommations budgétaires à fin août. Pour mémoire, le taux théorique à cette date est de 66 %. En fonctionnement, le taux réalisé/budgétisé est de 62 % après intégration du virement à la section investissement pour les dépenses et de 67 % pour les recettes.

La commission a vérifié que toutes les dépenses d'investissements votées au budget primitif soient bien engagées. Le constat est fait que sur les 21 points votés, 19 sont réalisés et 2 sont engagés (extension gymnase et travaux église).

En investissement, 44.8 % des dépenses et 47.4 % des recettes sont réalisées. Cela ne reflète pas la réalité car il y a un décalage entre les travaux et le règlement des factures ou l'encaissement des subventions.

Sur le budget annexe du lotissement des Brosses sont enregistrées : une recette de 50.000 € correspondant à un premier versement du prêt, et des dépenses de 13 554 €. Prochainement viendra s'ajouter un second versement de prêt de 200 000 € et se soustraire l'acquisition du terrain de 205 000 € au Conseil général.

Concernant la taxe d'aménagement, compte tenu du manque de précisions une réunion sera programmée spécialement pour étudier cette nouvelle loi et faire une proposition au Conseil municipal. Ce dernier devra voter le taux de la taxe d'aménagement entre 1 et 5 % avant le 30 novembre. Faute de quoi, la commune se verrait appliqué un taux de 1 %.

La prochaine commission finances est fixée au mercredi 2 novembre à 18h30.

#### **- Commission écoles**

Les prochaines dates sont :

- 18 octobre, 11h30 Visite de M. Josserand, éleveur au restaurant scolaire
- 18 octobre, 14h Courseton (si pluie, reporté le 20 octobre)
- 18 octobre, 18h30 Conseil d'école
- 18 octobre, 19h15 Venue de la diététicienne et de la responsable qualité de Vercors Restauration au conseil d'école
- 19 octobre, 16h Réunion d'information de la CAPV sur le site de la Brunerie sur l'utilisation de produits bio et locaux dans la restauration collective
- 16 novembre, 17h Visite de la cuisine centrale de Vercors Restauration pour le conseil d'école et les agents municipaux de cantine

#### **- CCAS**

- 20 octobre, 19h Conseil d'administration du CCAS : vote du budget FLPA
- 23 octobre Vente de brioche contre le cancer (5 €)

## **Fonctionnement des instances**

### **CAPV**

Jean-Louis Roybon a fait la présentation réglementaire des rapports annuels sur les services suivants : eau, assainissement et déchets. Les transports feront l'objet d'une synthèse ultérieure. Tous les rapports sont consultables à la mairie.

### **SCOT**

Le Pays Voironnais a délibéré le jeudi 6 octobre sur ses amendements et contributions au SCOT, avec 3 délibérations qui ont été présentées.

Tous ces documents sont très denses et représentent des milliers de pages à travers le PADD, projet d'aménagement et de développement durable et le DOO, document d'orientation et d'objectif.

En résumé :

Délibération n°1 : amendements communs Pays Voironnais – la Métro

Le point central est l'affirmation du Voironnais comme pôle d'équilibre à côté de l'agglomération grenobloise.

Délibération n°2 : amendements spécifiques au Pays Voironnais relatifs aux questions d'habitat, de déplacements et aux réserves urbanisables. La définition des zones d'activité a donné lieu à d'importants débats.

Délibération n°3 : contribution Pays Voironnais, Bièvre-Est, Grenoble Alpes Métropole pour l'aménagement de l'espace d'activité Bièvre-Dauphine. Le projet d'extension de la zone de Bièvre-Dauphine sera porté conjointement par Bièvre-Est et le Pays Voironnais avec le soutien de la Métro.

Les seuls points concernant particulièrement la commune sont le rejet d'une proposition d'urbanisation complémentaire de Moirans vers la « trame verte » du côté de Vourey, et l'inscription, - à échéance du SCOT -, du besoin de deux haltes ferroviaires sur le Voironnais à St Jean de Moirans et Vourey.

## **Questions diverses**

### **- Point d'information sur l'arrêt des cars scolaires**

Sur le trajet du retour, les cars scolaires s'arrêteront encore quelques mois à l'arrêt sécurisé sur la RD 1092. La commission sécurité a soumis le problème à la CAPV en juillet. Le bureau d'étude de la CAPV travaille sur le sujet. Des esquisses ont été faites pour envisager les girations... Une réunion avait lieu aujourd'hui au Pays Voironnais. L'arrêt du car provoque une attente de 2 minutes 40 par jour. Toutefois aucune nuisance n'a fait l'objet de remontée ni de la part des usagers, ni du transporteur.

Agnès Callet souligne la dangerosité du carrefour pour les collégiens qui traversent en dehors du passage piéton. La nécessité de poser une barrière à hauteur de la caserne des sapeurs-pompiers est actée par le Conseil municipal.

Le conseil municipal s'est achevé à 21h.

### **Prochain conseil municipal**

Prochaine réunion du conseil municipal mercredi 9 novembre 2011.